



Qualité de Vie de la Borde

Assemblée générale

n°96
Juin
2017

5 septembre 2017 à 20h30
en présence de Monsieur Jean-François BEL
salle polyvalente avenue Molière

Ordre du jour :

- Compte rendu d'activité. Rapport moral et rapport financier de l'année 2016 ;
- Activité depuis l'assemblée générale du 6 septembre 2016 ;
- Renouvellement du conseil d'administration ;
- Questions d'actualité avec Monsieur le maire de Montesson.

Notre association a 25 ans. Elle s'intéresse aux sujets qui concernent la qualité de vie de Montesson, des Yvelines et des départements limitrophes. C'est pourquoi, nous profitons de l'assemblée générale ordinaire annuelle pour inviter toutes les personnes qui cotisent ou non à notre association.

ATTENTION, les articles 13 et 14 des statuts prévoient que les membres qui ne sont pas à jour de leur cotisation ne peuvent voter aux assemblées.

Tout acte de candidature à l'élection des membres du Conseil d'Administration doit parvenir au siège social de l'association au plus tard le 31 août 2017.

✂ DOCUMENT A RETOURNER A NOTRE SIEGE SOCIAL AU PLUS TARD LE 31 AOÛT 2017.

ACTE DE CANDIDATURE

Je soussigné (Nom et prénom).....
Adresse : Téléphone :
Mail
déclare être candidat à l'élection des membres du conseil d'administration de l'ASSOCIATION QUALITE DE VIE DE LA BORDE - Assemblée générale ordinaire du 05 septembre 2017.
A Montesson, le.....Signature.....

✂ DOCUMENT A RETOURNER A NOTRE SIEGE SOCIAL OU A PRESENTER LE JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

PROCURATION

Je soussigné (Nom et prénom).....
Adresse.....Téléphone.....
Mail
Donne procuration à Mme, Mr.....
pour me représenter à l'assemblée générale ordinaire du 05 septembre 2017 de l'ASSOCIATION QUALITE DE VIE DE LA BORDE.
A Montesson, le.....Signature.....



ADHÉSION - ASSOCIATION QUALITÉ DE VIE DE LA BORDE

Nom : Prénom : Téléphone :
Rue : Adresse électronique :

Je verse ma cotisation 2017 : membre actif 8€ bienfaiteur 20€

Ce bulletin tient lieu de convocation

*Association Loi 1901 agréée de protection de l'environnement arrêté n° 98-079/Auel du 3 avril 1998 (en cours de renouvellement)
Association locale d'usagers au titre de l'article L.121-5 du Code de l'urbanisme. Arrêté N° 09-142/DDD du 28/10/2009*

Siège social : 22 rue Cornille 78360 Montesson - tél : 01 39 13 10 55 - mail gullb@gullb-montesson.fr

Notre vision du quartier

Retour sur les sujets traités et actions entreprises
en 2016 et au 1er semestre 2017.

Un quartier résidentiel

Notre quartier doit renforcer son identité de **quartier résidentiel arboré**, où **doivent cohabiter harmonieusement tous les types de déplacement**.

La première priorité est la maîtrise du transit, origine de la création de notre association.

Notre action porte actuellement sur l'aménagement du quartier, qui a été déclaré en « zone 30 »*.

Par ailleurs, des problèmes de propreté ou de pollution grave restent encore non traités à ce jour par les autorités compétentes.

**« zone 30 » : section ou ensemble de sections de voies constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, la vitesse des véhicules est limitée à 30km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable.»*

Un quartier attractif

Alors que les habitants représentent 25% des Montessonnois, les équipements présents culturels et sociaux ne sont plus adaptés (conservatoire, crèche) ou inexistantes (salles de réunion), et limitent l'animation du quartier.



L'abandon de la ZAC La Borde ne peut être prétexte à l'ajournement des équipements nécessaires !

Un quartier protégé

L'association QVLB a toujours œuvré pour une digue, et ce dès 1993 : information des habitants, intervention auprès des élus, des représentants de l'état et dernièrement, mobilisation et contribution à l'enquête publique.

Après toutes ces années, ce dossier est enfin sur le point d'aboutir. Les travaux doivent commencer au 1^{er} semestre 2018.

Un quartier agri-urbain

QVLB a été la première association à se préoccuper de la préservation de la plaine de Montesson et à combattre les nuisances diverses qui l'impactent et agressent les riverains et le travail des maraîchers.

De nouvelles menaces se profilent et pourraient hypothéquer l'avenir de la plaine maraîchère. : Échangeur A14, Opération d'Intérêt National ...

QVLB reste vigilant sur tous ces sujets. Notre action sera encore plus efficace si elle est soutenue par votre adhésion.

Venez renforcer notre équipe !! Faites acte de candidature !!



N'hésitez pas à consulter notre site et à poser toutes vos questions par mail



Nous écrire :

qvlb@qvlb-montesson.fr

Visitez notre site :

www.qvlb-montesson.fr

Pour nous contacter



Michel ANGERARD

22 rue Corneille

Christian BACHELET

40 avenue Messager

Delphine BAILLY

3 boulevard Robert Laforge

Jean-Henri BATMALE

27 avenue Alfred de Musset

Michèle KESSLER

13 avenue Léon Johnson

Guy MANCEL

2A avenue Honoré de Balzac

Claude MOREL

7 rue de la paix

Jacques PERDEREAU

3 avenue Molière

Les membres du bureau

« Adhérez, pour soutenir notre action et rejoignez-nous pour être acteurs de la vie de notre quartier »